

Quand les femmes s'exposent aux sanctions

by [A-L. B](#)

Le pouvoir est traditionnellement associé à des caractéristiques masculines, à la fois au niveau physique (une voix grave, et qui porte loin, une certaine force), et au niveau des traits de caractère (la capacité à décider, à trancher, le charisme, l'autorité). Les qualités d'un homme de pouvoir sont vues comme liées à sa masculinité, à sa virilité et, à l'inverse, un homme faible, sans pouvoir, sera considéré comme efféminé.

Par opposition, les attentes sociales vis à vis des femmes sont des attentes de soumission, de réponse aux demandes et besoins de l'autre : on valorise chez une femme sa capacité à se mettre à disposition de son partenaire, de ses enfants.



Particulièrement dans la société française, qui a toujours eu une forte tendance à résumer les femmes à la séduction, être féminine, tenir son rôle de femme implique de servir son mari, d'élever ses enfants tout en continuant à savoir plaire. Les pouvoirs traditionnellement accordés aux femmes sont donc soit restreints à la sphère domestique, soit liés à la séduction. En outre, la vision sociale des femmes est centrée sur leur faiblesse et leur infériorité par rapport aux hommes : faiblesses physiques et morales, qui sont tellement prégnantes dans l'imaginaire collectif qu'on en oublie les travaux de force effectivement accomplis par les femmes : courses au supermarché, grossesse et accouchement, travail en usine.

Mais les stéréotypes sur les femmes ne sont pas uniquement descriptifs, ils sont aussi prescriptifs : non seulement on voit les femmes comme faibles et soumises, mais on leur demande de l'être et on le leur impose.

Si elles transgessent ces règles implicites, un certain nombre de sanctions vont être prises à leur encontre. Dans un texte consacré à la manière dont les femmes et les hommes dialoguent, où est brillamment analysée la répartition des rôles dans la conversation, (“Le travail conversationnel des femmes” [1]), Corinne Monnet montre que la place des femmes, dans un dialogue mixte, est sans arrêt remise en cause par les hommes, via des interruptions et la non-prise en compte de leurs apports, alors

que le rôle attendu de la part des femmes est de soutenir les interventions de leurs interlocuteurs, notamment via des approbations régulières.

Dans ce contexte du dialogue, où le contrôle de la conversation est dénié aux femmes, que se passe-t-il si elles refusent de participer comme on l'attend de leur part, par exemple en retardant leur approbation, en ne tenant pas compte des interruptions, ou en interrompant elles-mêmes ? "Puisqu'il est considéré comme naturel que les femmes fassent la plus grande partie du travail nécessaire pour l'interaction, nous ne serons pas étonnées qu'une des sanctions les plus importantes que les femmes subissent quand elles ne dialoguent pas comme elles doivent le faire, soit celle d'être raillées et remises en cause dans leur féminité". Si elles se conforment aux règles, elles auront une participation marginale à la conversation, si elles ne s'y conforment pas, elles seront perçues comme castratrices, déviantes.



Cette sanction, qui consiste à stigmatiser la non-féminité est un classique, que l'on retrouve régulièrement dans le domaine politique. Lors du débat Ségolène Royal / Nicolas Sarkozy avant le deuxième tour de la présidentielle, par exemple, Mme Royal s'est mise en colère. C'est un des épisodes du débat qui fut le plus commenté, en particulier pour souligner qu'elle avait été, à cette occasion, particulièrement agressive et peu féminine, ce qui semblait la remettre en cause en tant que présidentiable. Ses partisans, comme elle-même, se sont d'ailleurs empressés de qualifier cet emportement de légitime, de juste, comme pour en nuancer le caractère indéniablement transgressif. [2]

Autre sanction classique pour les femmes qui se risquent dans les espaces de pouvoir masculin dont la campagne présidentielle française nous a donné des exemples : le soupçon d'incompétence. Peu importait dans la presse que Nicolas Sarkozy soit connu et reconnu comme un ancien mauvais élève, le fait que Ségolène Royal ne sache pas compter les sous-marins a été monté en épingle.

Enfin, le soupçon toujours disqualifiant dans une lutte de pouvoir, de manquer de caractère et de personnalité a été également utilisé, alors que le passé de Ségolène Royal recèle un épisode que l'on peut difficilement qualifier de mièvre, puisqu'elle a, à sa majorité, attaqué son père en justice pour non-paiement de pension alimentaire. Dans son cas, on voit combien les attentes vis à vis des femmes et vis à vis des personnes de pouvoir sont irréconciliables : si une femme se comporte en femme de pouvoir,

elle est trop dure, peu féminine, peu séduisante, voire repoussante. Si elle se comporte comme féminine, douce, négociatrice, elle manque de poigne, elle est impropre à assumer le pouvoir.

Dans tous les cas, ce qui est resté absent de la presse en général, a été le contenu de ses propositions, comme l'est l'apport des femmes en général dans les dialogues décrits cidessus. Enfin, dernière sanction possible, la réduction à son genre via la sexualisation : Corinne Monnet cite à ce propos la référence suivante : "Nancy Henley (1975) a remarqué que les comportements qui chez les hommes ont des connotations de pouvoir prennent une connotation sexuelle quand ce sont des femmes qui les adoptent. Elle pense que ceci est dû au fait que l'implication de pouvoir est inacceptable quand l'acteur est une femme et doit donc être nié. On réduit donc les attitudes de pouvoir à des attitudes de séduction afin de nier qu'une femme puisse exercer un certain pouvoir." Si la presse française, dans le cas de Ségolène Royal, a plutôt évité cet écueil, (et on notera que dans l'ensemble, à part quelques contributions notables d'hommes politiques de gauche, les attaques directes sur la question de son sexe ont été relativement marginales), ce n'est certes pas le cas de la blogosphère, où les montages de photos, les dessins, les blagues laissaient très largement s'exprimer les fantasmes sur la sexualité de la candidate. Une recherche sur google avec le nom des présidentiables, suivi de nu / nue, donne 24.000 pages pour la candidate, contre 2.170 pour le candidat : si une femme s'expose en politique, elle devient un objet sexuel.

Fille de, mère de, ou amazone ?

Plusieurs alternatives sont malgré tout possibles, avec plus ou moins de succès, pour se tailler une place ou parer aux sanctions. La plus simple est sans doute d'hériter du pouvoir via son père : certaines des femmes politiques françaises les plus en vues sont dans cette situation, sans que l'on sache très bien en quoi cet aspect est important : parce qu'il protège des attaques ('Mon père va vous faire la peau' ?) ou parce qu'avoir un père en politique donne une légitimité quasiment génétique à son investissement dans ce champ ? Si cette situation ne semble pas éviter à ces "filles de" les sanctions, (on reproche beaucoup à Aubry son autoritarisme et à Michèle Alliot-Marie son manque de compétence lors de l'affaire du porte-avions Clémenceau) elle semble en tout cas leur donner une plus grande capacité à les supporter.

Autre stratégie (dont Ségolène Royal a certainement beaucoup joué) : utiliser son statut de mère. Si le rôle de "fille de" met en place un exercice réel du pouvoir par les femmes, même sous une protection typiquement patriarcale, le rôle de "mère de", par contre, reste dans une dimension où les femmes revendiquent un accès au pouvoir "en tant que femme", parce qu'elles sont différentes, et non dans une démarche d'égalité ou de possible ressemblance avec les hommes.

Un bon exemple de cette stratégie est certainement Simone Veil, figure maternelle s'il en est. Et par ailleurs, elle a pris une position politique de premier plan au moment du débat sur l'avortement, portant justement la voix des femmes face aux hommes, à un moment où le droit des femmes à décider pour elle-même était au cœur du discours.

C'est toute l'ambivalence du débat français sur la parité, (qui résume la position des femmes à leur identité, à leur capacité à faire de la politique différemment, à la nécessité de les représenter en tant que telle), que de prétendre résoudre la question du pouvoir des femmes sans attaquer ni la question de la définition du pouvoir, ni la question de la définition des femmes. Cette stratégie pour donner du pouvoir aux femmes évite de confronter ces difficultés, mais également de remettre en question ces représentations et les sanctions faites aux femmes qui s'exposent en politique.

[1] Corinne Monnet [1998] « La répartition des tâches entre les femmes et les hommes dans le travail de la conversation ». Nouvelles Questions Féministes Vol.19. Disponible sur [<http://infokiosques.net/spip.php?article239>-><http://infokiosques.net/spip.php?article239>]

[2] On notera que le sujet qui a justifié cet emportement était un point qui touchait à sa sensibilité légitime de mère : les conditions d'accueil des enfants ayant un handicap mental.